

# PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

**Société à Responsabilité Limitée**

**2DS CONSEIL**

Au capital de 1000€

Siège social : 1 Rue Jean Mermoz 78500 Sartrouville

RCS Versailles – 989360425

---

## DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du : 03 septembre 2025

---

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre,

L'associé unique de la société **2DS CONSEIL**, société à responsabilité limitée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 989360425, s'est réuni au siège social.

---

### Constat de régularisation – Signature des statuts par Madame Charles Camille

L'associé unique **constate** que, lors de la signature initiale des statuts de la société, la signature de **Madame Charles Camille**, épouse de l'associé unique, a été **omise par erreur matérielle**, alors même que les statuts prévoient expressément sa renonciation à la qualité d'associée et sa signature en tant que simple co-signataire.

Afin de régulariser cette omission purement formelle, **Madame Charles Camille** a apposé ce jour sa signature sur l'exemplaire original des statuts, **sans qu'il en résulte aucune modification statutaire**.

L'associé unique prend acte de cette régularisation.

---

### Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer, si nécessaire, toutes formalités légales.

---

Fait à Sartrouville, le 03 septembre 2025

En un seul original

L'associé unique

Da Silva David



---

**Madame Charles Camille**

Co-signataire des statuts

(Signature précédée de la mention manuscrite : « Lu et approuvé, bon pour accord en tant que co-signataire »)

*Lu et approuvé, bon pour accord en tant que co-signataire.*

